

Deux manifestations perturbent le conseil communautaire

Il est clair que le collectif « Non à la fermeture du collège du Val de Vire » voulait de nouveau engager une épreuve de force avec le maire et président de l'Intercom, Marc Andreu Sabater. Les opposants ont donc, une nouvelle fois, fait irruption, salle des Mariages, lors du conseil communautaire du 30 mars. Dénonçant l'attitude de l'Éducation nationale qui ne tient pas compte du jugement du tribunal administratif, prononcé le 9 mars dernier. Lequel ordonne la suspension de la double sectorisation et de la fusion du collège du Val de Vire et du collège Émile-Maupas.

« On marche sur la tête »

Amandine Mulot, une ancienne élève du collège du Val de Vire, apporte son témoignage : « **Ma fille entre au collège en septembre. Or, la feuille d'affectation indique le collège Maupas, uniquement. J'ai donc été obligée de demander une dérogation.** » Elle interroge, anxieuse : « **Qu'est-ce qui nous garanti que les dérogations seront acceptées ?** » Prenant la balle au bond, une enseignante rapporte qu'une maman qui habite rue Marcel-Foubert, à quelques mètres du collège du Val de Vire, a reçu, pour sa fille, une affectation au collège Maupas. « **Elle est dans l'obligation de demander une dérogation. On marche sur la tête !** »

« On ne pliera pas »

Une ancienne enseignante estime que les parents sont dans un état de tension extrême. Puis, directement à l'adresse du maire, elle lance : « **Vous vous êtes engagé à intervenir !** » Une autre enfonce le clou : « **On n'a plus confiance en vous, ni dans les conseillers départementaux.** » Une troisième, véhémence : « **Ah, ça, vous savez parler à la radio ! Eh bien, prenez votre plus belle plume et écrivez aux familles pour les soutenir, les rassurer.** »

C'est alors que Serge Couason, élu de l'opposition, en remet une louche : « **Il serait intéressant de savoir si les 3 autres conseillers départementaux vont défendre les intérêts du territoire ou suivre aveuglément la décision du président du conseil départemental.** » Au milieu des applaudissements du collectif, puis du brouhaha qui s'en est ensuivi, Marc Andreu Sabater reprend la main en affirmant que le public ne peut pas intervenir dans les débats du conseil communautaire. « **Vous avez eu plu-**

sieurs fois l'occasion de vous exprimer. On ne peut pas avoir un débat. C'est pas le lieu. » Dans la confusion, le collectif et les parents d'élèves quittent la salle. « **On ne pliera pas !** » lancent-ils.

« De qui se moque-t-on ? »

Annie Rossi avait à peine commencé la présentation des comptes administratifs qu'une deuxième salve de critiques se fait entendre. Mordante. « **C'est un scandale !** » lance un des membres du collectif pour le maintien de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte. Il dénonce la décision prise par l'Intercom de renoncer au ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte au profit de points d'apport volontaire. « **Il y a un manque de communication : les gens ne savent même pas qu'on est passé des bacs individuels aux colonnes d'apport volontaire. De qui se moque-t-on ?** »

Les arguments économiques et environnementaux avancés par l'Intercom sont balayés d'un revers de main. « **Les sacs vont s'entasser autour des conteneurs, dans les rues et dans la campagne. Où sont les économies ? Où est la protection de l'environnement ?** » Un deuxième membre du collectif met un point final, en martelant : « **Le maintien du ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte reste la seule solution équitable, marquée du sceau du service public, incontournable pour le bien-être de tous.** »

Marc Adreu Sabater reprend la tête : « **On ne va pas engager un débat, d'autant plus que nous avons rendez-vous, le 13 avril prochain, pour échanger sur ce sujet.** » C'est ainsi que la réunion du conseil communautaire a pu reprendre son cours normal.



L'ordre du jour est chamboulé par le collectif « Non à la fermeture du collège du Val de Vire » et par le collectif « Pour le maintien de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte »